



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 22 Mars à 09 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Francine MENARD, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18 mars 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 mars 2026.

### **Présents :**

Mesdames : Caroline BROCC, Patricia CHABIN, Clémence DESSAUNY, Francine MENARD, Julie VANDENBUSSCHE, Laurence VARD

Messieurs : Alain ASMANE, David CHANDAT, Yves FOURMENTRAUX, Michel MOULINNEUF, Benoit SALMON

### **Absents :**

**A été nommé secrétaire :** Madame Clémence DESSAUNY

## 2026\_30 Commissions Communales

Madame la Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

A près en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Article 1 : adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- Commission finances
- Commission travaux
- Commission Bois-Etang-Pêche-Chasse
- Commission communication, festivités, lien associatif
- Commission Ressources Humaines
- Commission action sociale
- Commission cimetièrè

Article 2 : décide que chaque commission comporte au maximum 5 membres ; madame la Maire est la présidente de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, mais au vote à main levée, désigne au sein des commissions suivantes :

**Commission « Finances »**

- Mme Caroline BROC
- Mme Clémence DESSAUNY
- M David CHANDAT
- Mme Patricia CHABIN

**Commission « Travaux »**

- M Michel MOULINNEUF
- M Benoit SALMON

**Commission « Bois-Etang-Pêche-Chasse »**

- M Yves FOURMENTRAUX
- M Benoit SALMON
- Mme Clémence DESSAUNY
- M Michel MOULINNEUF

**Commission « communication, festivités, lien associatif »**

- Mme Patricia CHABIN
- Mme Julie VANDENBUSSCHE
- Mme Clémence DESSAUNY
- Mme Laurence VARD

**Commission « Ressources Humaines »**

- Mme Caroline BROC
- M David CHANDAT
- M Benoit SALMON

**Commission « Cimetière »**

Selon convention avec La Chapelle Montlinard

- Mme Caroline BROC
- M Benoit SALMON

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 22 mars 2026  
La Maire  
Francine MENARD



La Secrétaire de séance  
Clémence DESSAUNY



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 23/03/2026  
Transmis au contrôle de légalité le : 23/03/2026